

Architecture des repères lycées

adoptée à la Commission Exécutive nationale du 25 mai 2012

I/ Le lycée du XXI^e siècle : trois voies d'égale réussite

A/ La mise en place de l'autonomie libérale casse le service public d'éducation et instaure des lycées de la concurrence

Extraits de la résolution 1 de Guidel relatifs aux lycées (non amendable)

B/ La CGT Educ'action n'accepte pas ce système et revendique l'égalité entre les trois voies :

1. Les missions des lycées et leur organisation

2. Des enseignements transversaux aux trois voies

- favoriser l'enseignement des langues
- l'enseignement de la philosophie
- l'éducation artistique

C/ Tous lycéennes et lycéens à part entière !

1. L'orientation
2. Les conditions d'études
3. Les conditions de vie

D/ Des personnels reconnus dans tous les lycées

II/ La voie générale et technologique

A/ La seconde générale et technologique

B/ La voie générale

C/ La voie technologique

III/ La voie professionnelle

A/ La formation professionnelle initiale doit s'appréhender dans un système cohérent

1. Remise en cause de la voie professionnelle
2. La gestion des personnels est un des axes de la réforme
3. L'enseignement général
4. Réforme des enseignements généraux
5. Développement de l'apprentissage

6. Alternance sous statut scolaire et apprentissage : combattre cette confusion
7. Les périodes de formation et les stages en entreprise
8. Réduction de l'offre de formation et déprofessionnalisation
9. Quelles évolutions pour l'enseignement professionnel ?
10. La formation continue
11. Reconnaissance de la qualification

B/ L'offre des diplômes

1. Le CAP
2. Le BEP
3. Le baccalauréat professionnel
4. L'organisation des enseignements
5. L'accompagnement personnalisé

C/ Le lycée des métiers

D/ L'apprentissage en EPLE

E/ Les périodes de formation et les stages en entreprise

F/ Un CCF limité et maîtrisé

IV/ Les enseignements post bac

A/ Le BTS

B/ La licence pro

C/ Les passerelles

D/ Les CPGE